

Conseil Municipal du 02 décembre 2022.

Questions Gilles BUSSIERE le 30 novembre 2022 à 17h 27

- 1) Un devis a t'il été fait pour le remplacement de la grande porte côté stade ?

Cette question à déjà été posée, une commande est passée à une entreprise qui intervient la semaine prochaine pour la pose.

- 2) L'avertisseur de vitesse près de l'école ne fonctionne plus depuis trois mois ? Peut-il être déplacé plus haut ?

Il sera réimplanté, avec la nacelle, c'est prévu.

- 3) Est-il possible tailler l'arbre qui est devant l'ours en face de la station-service ou supprimer l'éclairage qui éclaire celui-ci.

Ce terrain appartient à un privé.

- 4) Les lignes d'eau de la baignade sont toujours en place, serait-il de les enlever.

Oui, c'est demandé.

- 5) Une entreprise est venue voir pour couper ou élaguer certains arbres (vers le petit canada), avez-vous le coût ?

Cette zone est dans le contrat de location du restaurant et donc l'entretien est à la charge du locataire.

- 6) Pouvez-vous nous donner le coût de la digue ou du chemin piétonnier pour aller au ponton ?

Ce cout à déjà été donné. 6000 euros, moins 2000 euros d'aide d'EDF, soit 4000 euros.

- 7) Le bail a-t-il été modifié suite aux diverses modifications faites.

Non.

- 8) La mise aux normes du restaurant est faite (la responsabilité de la commune sera engagée en cas de problèmes.)

Non, nous en parlerons en réunion de budget prévue dans 15 jours.

- 9) Serait-il possible que Michel Braz et moi-même assistent à la prise d'un repas des élèves.

Non, les enseignants ne sont pas autorisés en cette période de crise sanitaire, c'est valable pour tout le monde.

- 10) Peut-on avoir le tableau des astreintes hivernales des agents ?

Oui.

- 11) Où en est-on avec la carte grise du Soméca ?

Ce n'est pas possible de réaliser ce changement en ligne, monsieur Braz peut peut-être s'en occuper.

- 12) L'assistant de prévention est-il nommé ?

Oui.

- 13) Les évaluations professionnelles sont-elles faites ?

Oui pour l'ensemble des agents, reste deux agents actuellement en maladie.

- 14) Avez-vous le coût final de la construction du cimetière.

Reportez-vous aux conseils municipaux précédant, aux réunions de budget, à la validation des subventions, au marché passé à l'entreprise.

Montant des travaux 42400 euros HT

Aide de l'état 25%, aide du département 25%, soit un reste à charge pour la commune de 21200 euros HT.

